

Le 14 janvier 2022

Cher parent, tuteur, élève de l'éducation des adultes, élève de la formation professionnelle,

Hier, le premier ministre M. François Legault a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a présenté une série mise à jour des directives et des mesures sanitaires. De plus, Les commissions scolaires et les Centres de services scolaires ont reçu des directives révisées du ministère de l'Éducation.

Le but de cette communication est de fournir un aperçu précis et à jour des mesures ayant un impact sur le retour à l'école.

Toutes les classes en milieu scolaire reprendront le lundi 17 janvier

- Ce retour à l'apprentissage sur place s'applique au préscolaire, au primaire, au secondaire, à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle.

Afin de favoriser un retour en toute sécurité, les mesures suivantes seront en place :

- **Kits de test rapide :**
 - Les kits de test rapide continueront (avec le consentement des parents) à être utilisés dans les écoles primaires lorsque les enfants présentent des symptômes à l'école. Des kits de test rapide seront également distribués (semaines du 17 et 24 janvier) aux familles des élèves au primaires.
 - Les parents/tuteurs d'un élève qui reçoit un résultat positif avec un test rapide administré à l'école seront informés par l'administration de l'école et recevront les directives à suivre (selon les directives de la Santé publique).
- **Port de masques de protection :**
 - Élèves d'âge préscolaire : Le port d'un masque de protection n'est obligatoire que dans le cadre du transport scolaire.
 - Élèves du primaire : Le port du masque est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école : dans les salles de classe, à la garderie, dans toutes les aires communes, lors des déplacements, et lors de l'utilisation du transport scolaire.
 - Élèves du secondaire : Le port du masque est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école : dans les salles de classe, dans toutes les aires communes, lors des déplacements, et dans les transports scolaires.
 - Étudiants de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle : le port du masque est obligatoire à tout moment dans les centres : dans les salles de classe, dans toutes les zones communes et lors des déplacements.
- **Activités parascolaires :**
 - Toutes les activités parascolaires sont suspendues jusqu'à nouvel ordre
- **Gestion des cas de COVID - Directives d'isolement :**
 - La Santé Publique a mis à jour les directives d'isolement lorsque des individus (étudiants, personnel) contractent le COVID-19. Ces directives décrivent des situations spécifiques pour différents statuts de vaccination et peuvent être consultées sur [Quebec.ca](https://quebec.ca). L'essentiel reste le suivant : dès l'apparition des symptômes du COVID-19, les personnes doivent immédiatement s'isoler. Un résumé des directives et de la gestion des cas dans les écoles et les centres sera disponible pour distribution au cours de la semaine du 17 janvier.



- En règle générale, les cas individuels de COVID-19 ne seront plus communiqués à la communauté scolaire (conformément aux directives révisées de la Santé publique).
- Les élèves du primaire et secondaire qui doivent s'isoler et dont l'absence de l'école se prolonge au-delà de deux jours en raison de l'isolement recevront un soutien pour leur apprentissage (contacts quotidiens, travaux envoyés à la maison, accès à la technologie pour effectuer les travaux, etc.)

Plans de contingence

- Toutes les écoles et tous les centres élaboreront des plans d'urgence pour assurer la continuité des services en cas de pénurie de personnel due aux cas de COVID-19. Il est important de comprendre que, même si ces plans donnent la priorité au maintien des élèves dans les écoles et les centres, il peut y avoir des changements dans la prestation et l'organisation. Lorsque cela sera nécessaire, les écoles et les centres communiqueront les changements aux parents.

Veillez consulter les liens suivants pour des informations plus détaillées :

<https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/symptoms-transmission-treatment>

<https://www.quebec.ca/en/education/guidelines-education-covid>

Les écoles et les centres continueront à suivre les directives émises par le gouvernement et la Santé publique ; ce faisant, la Commission scolaire Western Québec maintient son engagement à fournir un environnement d'apprentissage le plus sécuritaire possible à ses élèves et à son personnel.

Cordialement,



GEORGE SINGFIELD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR DES SERVICES CORPORATIFS ET DES COMMUNICATIONS

SECRETARY GENERAL, DIRECTOR OF CORPORATE SERVICES AND COMMUNICATIONS

819 684-2336 #505001



Commission scolaire Western Québec
Western Québec School Board

15 Katimavik, Gatineau (QC) J9J 0E9
819 684-2336 | 1 800 363-9111
westernquebec.ca